



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2022**

### **COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 avril 2022 à 18h30 en mairie, sous la présidence de Mr Luc CASTAN, Maire de la Commune.

14 membres sont présents ou représentés, 1 est absent. Après avoir fait l'appel, Mr Le Maire a déclaré le quorum atteint et la séance ouverte.

Le PV du 30 mars 2022 n'a pas été approuvé.

**Secrétaire de séance** : Mme BOUSQUET Véronique

\*\*\*\*\*

Mr Luc CASTAN indique que plusieurs décisions ont été prises au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales : les non-préemptions sur les biens C1508 appartenant à M. TRANGONI, 9 rue de la Placette et parcelle C385 appartenant à Mme CASTELLAZZI, 8 rue de l'Eglise

Il n'y a pas eu de décision à caractère budgétaire prise en application de l'article 3 II. de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020.

#### **PROPOSITION DE SORTIE DE L'ONF**

M le Maire expose que la mission de l'ONF est d'accompagner les élus pour que leurs espaces forestiers deviennent une composante à part entière de leur dynamique territoriale et de l'économie locale.

Mais depuis quelques années, force est de constater que les rapports entre l'ONF et la commune se dégradent. L'accompagnement de la commune se limitant aujourd'hui à se faire imposer des contraintes nombreuses et variées dont les conséquences sont totalement en opposition avec les intérêts les plus élémentaires de la commune et de ses habitants.

Dernièrement, la politique de favorisation du pin d'Alep par l'ONF, au motif qu'il a été reconnu récemment comme bois de construction, voit la densification de nos massifs et apparaitre un fléau jusqu'à peu quasiment inconnu par la commune : les incendies de forêts.

L'ONF reste totalement sourd aux appels des élus communaux et notamment du maire à réduire cette population d'arbres sur le territoire. La réponse de l'ONF se contente d'interdiction de couper et d'interdiction d'abattre.

Et comme si cela ne suffisait pas, l'ONF interdit également l'utilisation des troupeaux pour entretenir les terres et les sous-bois

A la majorité des membres présents et représentés

EMET le vœu que monsieur le Maire saisisse le Préfet de l'Aude, représentant le ministre de l'environnement, de cette situation afin d'organiser une table ronde avec les services de l'ONF pour exposer les légitimes doléances de la commune et trouver une voie médiate à la résolution de la situation.

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

- L'ACCA demande, au vu des diverses actions menées sur le village, un soutien de la Commune qui se traduirait par une subvention souhaitée de 1000€.  
Le Maire sensible aux efforts menés par l'association propose au conseil municipal de compléter la subvention initiale de 250€ par une subvention exceptionnelle de 750 € validée à l'unanimité
- Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention du groupement d'intérêt Cynégétique Corbières Maritime. Ce groupement de 19 communes ensemence et travaille les terrains en friches.  
Le conseil municipal sensible aux différentes actions menées par le groupement valide à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 150€.

### **FORFAIT SACEM**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire à un forfait SACEM qui prendrait en charge l'intégralité des animations organisées par le tissu associatif afin d'aider les associations à supporter les frais engendrés par les animations organisées en faveur des villageois.

Le montant du forfait étant lié au nombre d'animations organisées par les associations, le coût final n'est pas défini. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition

### **DEFINITION DU SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Afin de répondre à la demande de plus en plus fréquente des administrés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remettre en place un ramassage d'objets volumineux, 1 fois par mois. Ce dernier vote à la majorité en faveur de cette proposition

### **VALIDATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME de LA COMMUNE**

Une réflexion sur la réorganisation des services municipaux a été menée dans un souci de modernisation et de simplification.

Cette réflexion a abouti au projet d'organigramme ci annexé. Organigramme validé par la majorité des élus.

### **CREATION D'EMPLOI**

M. le Maire rappelle que Le poste de secrétaire de mairie appelle à des missions polyvalentes relevant de cadres juridiques, techniques et financiers de plus en plus complexes. Il a donc été décidé de modifier l'organisation des services pour attribuer ce poste à un cadre de catégorie A. L'administration communale actuelle sera placée sous son autorité et sera plus spécialisée dans certaines matières sous son contrôle et sa direction.

Décision validée à la majorité par le conseil.

### **ADHESION AU CDG : conseil et assistance au recrutement**

Le conseil vote à la majorité l'adhésion au Centre de gestion de l'AUDE, pour le service

- **CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT**

## Questions diverses

1/ Q : nous sommes interrogés sur la gestion de l'éclairage public. Exemple les lampadaires du passage Labadal jouxtant le stade sont éteints ou cassés depuis bientôt 1 an, quel entretien ? Quand ?

R : Concernant les éclairages éteints ou cassés, la réparation sera effectuée lorsque les responsables des dégradations se seront fait connaître

2/ Q : signalisation : des panneaux KO, ou inexistantes exemple stop et miroir rue des Evangelis /Egalité, stop rue dal Galinat, barrière inondation moulin détériorée ....avez-vous prévu une campagne de remplacement ? Pourquoi attendre des mois ?

R : les panneaux KO seront réparés ou remplacés prochainement ; de même pour le stop rue Del Galinat. Concernant la barrière « inondations » au moulin, la réparation va être effectuée par la société l'ayant détériorée.

3/ Q : La population nous interroge sur la recherche de solution pour l'antenne St Martin ?

R : La commune est sous contrat avec Orange et à ce jour, Orange n'a toujours pas Devis n°2022-04-42 DM fait de proposition satisfaisante pour améliorer les choses.

## Informations diverses

1/ M. Castan donne lecture d'un échange de courriers avec l'association Las'Rocaforts qui souhaite mettre en place des « jardins expérimentaux » : la commune n'ayant pas proposé d'autre terrain que le terrain « Bano », l'association informe la commune qu'elle va mettre en place d'autres actions

2/ M. Castan informe l'assemblée que la société SOLARS SAS de Toulouse l'a contacté pour une proposition d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune : 2 sites ont retenu l'attention de cette société, Cambouisset et le Pla de Roque.

3/ Un riverain habitant chemin de Saint-Martin propose à la commune de lui vendre une parcelle lui appartenant mais qui est utilisée par les promeneurs. Il s'agirait de régulariser une situation de fait.

4/ M. Castan informe l'assemblée qu'il a été approché par un notaire pour la cession de plusieurs parcelles se situant entre la Cagarotte et le caveau de vente. La commune pourrait être intéressée mais pas par la totalité ; ne pouvant faire une préemption partielle, M. Castan a recontacté le notaire et attend une réponse pour une seule bande de terrain.

5/ M. Castan donne lecture au conseil d'un courrier du président de l'association de l'USR reportant la traditionnelle bourride du 1<sup>er</sup> mai à la combe de Laval au début du mois de juin, ainsi que de sa réponse à certaines demandes

Fin de la séance 20h30.



Le Maire  
  
Luc CASTAN

## ORGANIGRAMME DES SERVICES

